

AVIS AUX LECTEURS

Lorsque disparaît de la scène un homme public, il s'élève autour de sa tombe un concert d'éloges souvent exagérés. Puis, descend sur le nom du personnage hier proclamé immortel, le plus profond silence, précurseur de l'oubli.

Quels souvenirs rappelle aujourd'hui Cartier comblé à sa mort des honneurs que l'Etat n'accorde qu'aux plus illustres de ses serviteurs ? On sait vaguement qu'il a été quelqu'un ; mais rien de son œuvre ne se définit, ne se précise clairement dans l'esprit de nos contemporains.

Cependant, aucun fait important de notre histoire ne s'est accompli durant les vingt-cinq années de sa carrière sans sa participation active. Dans une lettre que l'on lira plus loin, sir Charles Tupper déclare que si Cartier eût refusé son concours, l'union des provinces anglaises ne se serait pas effectuée. Cartier a opéré de grandes réformes, souvent en refoulant de puissantes influences opposées à ses projets. Ne nous a-t-il pas donné la décentralisation judiciaire et la codification de nos lois, en dépit des juges et des avocats ?

Son effort s'est porté avec une activité inlassable sur tous les ressorts susceptibles d'accélérer le progrès parmi nous : chemins de fer, canaux, ouverture de débouchés au commerce, législation civile et religieuse, instruction publique, voilà quels furent les principaux sujets de ses études.